



Impayés de locataire, relation propriétaire / bailleur

Par Visiteur

Propriétaire-bailleur, j'ai mis un locataire en place en mai 2009, avec un CDI et un garant...septembre, 1er loyer impayé...j'ai essayé de le contacter: téléphone, textos, courrier, déplacement à son domicile...en vain..décembre, 2eme loyer impayé, il ne répond toujours pas....cet appartement, je l'ai acheté à crédit (parallèlement au mien à crédit aussi...)pour un complément retraite, la location payant une partie de son coût...

cela commençait à être difficile financièrement...

le 12 janvier, je me suis adressée à un huissier...au commandement de payer, il n'a pas répondu...pas plus que son garant...

en février, un demi-loyer puis, plus aucun loyer n'a été réglé...

l'assignation a été lancée...le juge, devant lequel ils ne se sont pas présentés...puis la décision d'expulsion le 8 juillet...

hier, je suis allée voir l'huissier pour voir la suite à donner...

entre-temps, j'étais allée à la CAF et j'ai demandé le versement direct sur mon compte...mais malgré tout cela, je suis exsangue financièrement...je n'ai pas les moyens de continuer avec l'huissier, même pas de faire un crédit...

au bout du compte, il n'est pas solvable car ne travaillant plus ou au "noir"...il a fait venir sa jeune femme d'Algérie en juin 2009, elle est peut-être enceinte...je suppose qu'il est de mauvaise foi étant donné qu'il refuse la rencontre...

je risque d'être fichée à la banque de France...je me rends malade...y-a-t-il une solution que je n'ai pas envisagée?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement sauf à faire appel à l'huissier pour faire exécuter le jugement d'expulsion il n'y a rien d'autre à faire.

Essayez de le faire faire au plus vite c'est à dire avant la trêve hivernale (mais nous n'y sommes pas encore).

Par contre si votre locataire est insolvable je crains fort que vous ne puissiez pas récupérer les sommes dues.

Bien cordialement